

Quel est le vrai prix d'une mise en conformité RGPD ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

Quel est le vrai prix d'une mise en conformité RGPD ?

En réaction à la fois aux très nombreuses inquiétudes qui me sont remontées au sujet de démarchages douteux d'organismes en apparence officiels (voir ci-dessous) vous informant de l'urgence de se mettre en conformité sous peine d'être passible d'une très forte amende et aux prix exorbitants pratiqués par de nombreux organismes, voici l'avis de notre Expert RGPD, Denis JACOPINI.

LNE : Combien coûte une mise en conformité pour une entreprise de petite taille ?

Denis JACOPINI : Il me paraît déjà important de préciser que si quelqu'un vous a dit qu'il est conforme RGPD, il y a de très forte chance que soit il n'ait rien compris à la démarche RGPD, soit que ce soit un menteur. En effet, un organisme n'est pas conforme RGPD ou non conforme RGPD. J'ajouterai même que personne n'est conforme RGPD. Par contre, on doit parler de démarche de mise en conformité. Ainsi, soit un organisme a initié une démarche de mise en conformité, soit il n'a pas initié de démarche de mise en conformité.

Ensuite, les établissements professionnels, associations et administrations doivent savoir qu'il n'y a aucune obligation de payer quoi que ce soit ou de faire appel à un professionnel. En effet, les organismes souhaitant entamer ou poursuivre leur démarche de mise en conformité peuvent réaliser eux même ces démarches. Le coût sera alors seulement lié au temps passé à réaliser cette démarche qui peut ne pas être négligeable selon la taille ou l'activité de votre structure. **Cette démarche peut donc être gratuite** pour un établissement qui aura choisi de se former de manière autodidacte ou **peut être remboursée** en totalité si la formation que vous suivez est entièrement prise en charge par un organisme collecteur de la taxe formation.

En fait, le vrai prix dépend du contexte de départ, du volume d'éléments à améliorer et du temps consacré à la démarche de mise en conformité RGPD.

Quel type d'organisme accompagnez-vous dans leur démarche de mise en conformité ?

Tout organisme étant concerné, j'accompagne toute taille et tout type d'organisme. En fonction de la taille ou du secteur d'activité la démarche sera différente. Individuelle, de groupe, plus axée sur la formation, plus orientée sur l'accompagnement ou parfois encore, exclusivement basée sur la réalisation de la démarche de mise en conformité, nous nous adaptons à chaque organisme.

Comment bénéficier d'une démarche de mise en conformité gratuite ou pour avoir une formation prise en charge ?

La plupart des dirigeants savent aujourd'hui qu'ils peuvent demander la prise en charge de formations par l'organisme auprès duquel ils cotisent pour la taxe formation. Il suffit ensuite de nous formuler votre demande pour que nous vous envoyons une proposition qu'il vous suffira de communiquer à votre organisme. Au terme de cette démarche administrative, un accompagnement personnalisé vous sera proposé afin de vous apprendre l'essentiel de la démarche et l'usage d'outils gratuits à mettre en oeuvre.

Récemment, la CNIL vient de mettre en place une nouvelle formation en ligne ouverte à tous (MOOC) intitulée « L'atelier RGPD ». Elle est proposée aux professionnels pour leur permettre de découvrir ou mieux appréhender le RGPD. Il vous permet ainsi d'initier une mise en conformité dans votre organisme et de vous aider à la sensibilisation des opérationnels.

Une attestation de suivi sera délivrée dans le Mooc à tout participant ayant parcouru la totalité des contenus et ayant répondu correctement à 80 % des questions par module...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *La CNIL lance sa formation en ligne sur le RGPD ouverte à tous | CNIL*

Exemple de proposition de mise en conformité RGPD

